

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 12 mars 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 12 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 07 mars 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie

Pouvoirs :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : M Didier Guyot

D2025_008 – AP CP

Par délibération du 02 mars 2023, modifié par délibération du 06 mars 2024 le conseil municipal a voté les **autorisations de programme (AP)** ci-dessus

Projet	Opération	AP total en TTC
AP 001 Rénovation énergétique de l'école	397 Réhabilitation énergétique de l'école	1377 296.89 €
AP 002 Osmose	393 Osmose	1 400 000€

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint aux finances propose que les montants de l'autorisation de programme AP 002 « Osmose » soient modifiés et fixés à 1 520 000€.

L'échéancier des crédits de paiement est présenté dans le tableau ci-après.

Numéro et Intitulé de « Autorisation Programme »	Montant de l'autorisation de Programme TTC	Crédit Paiement déjà mandaté	Crédit Paiement mandaté 2023	Crédit Paiement Mandaté 2024	Crédit Paiement 2025	Crédit de paiement 2026
AP 001 – Rénovation énergétique de l'école	1 377 296,89 €	9 924€	76 292,89 €	830 339.83€	460 740.17€	
AP 002 – Osmose	1 520 000 €	32 856€	59 096,31€	97 961.66€	782 000€	548 086.03€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modifications des autorisations de programmes et crédits de paiements :

AP002 - Osmose

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des projets AP001- rénovation énergétique de l'école et AP 002 – osmose tel que présenté ci-dessus

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des budgets correspondant

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

